



Courrier arrivé

25 AOUT 2025

Boujan sur Libron

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville
12, rue de la Mairie
34761 BOUJAN SUR LIBRON

Lattes, le 20 août 2025

Objet :
1^{ère} Modification Simplifiée du PLU
de Boujan sur Libron

N/Réf :
JD/CB/MF/NR

Dossier suivi par :
Pôle Territoire & Aménagement

Monsieur le Maire,

Par mail du 29 juillet 2025, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture sur le projet de 1^{ère} modification simplifiée du PLU de Boujan sur Libron. La Chambre d'agriculture est consultée au titre des articles L.153-16 du Code de l'Urbanisme et L.112-3 du Code Rural.

Le projet a plusieurs objets dont :

- Le classement en zone UD d'une partie du secteur « La Crouzette » en lieu et place de son classement en zone UE afin de permettre la construction de nouveaux sociaux et notamment de logements locatifs sociaux,
- L'adaptation du règlement écrit de la zone UD,
- La correction d'une erreur matérielle au niveau de l'emplacement réservé n°4 pour proposer la réalisation d'un projet d'aménagement d'intérêt collectif.

Ainsi, après examen du dossier et en l'absence d'enjeu agricole, je n'ai pas de remarque à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Chambre d'agriculture
de l'Hérault**

Maison des Agriculteurs
Mas de Saporta
CS 10010
34875 Lattes Cedex
Tél. : 04 67 20 88 00
Fax : 04 67 20 88 95
contact@herault.chambagri.fr

Le Président

Jérôme DESPEY

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Siret 18340003500030
Ape 9411Z

www.herault.chambagri.fr